AVIS PUBLIC 2026-087

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis que lors de sa séance ordinaire du **7 décembre 2026 à 18 h 30**, à la salle du Conseil située au 124, rue Greenshields, le Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources entendra les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande 2026-0049 visant l'immeuble situé au 163, rue Dusseault, Val-des-Sources.

Nature et effets :

La demande de dérogation mineure vise à permettre des distances respectives de 8,30 mètres et de 7 mètres entre les deux bâtiments principaux voisins, contrairement à la distance minimale de 15 mètres prescrite à l'article 6.4 c) du Règlement de zonage numéro 2006-116.

Toute personne intéressée pourra faire, **lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2026**, les observations pertinentes à la dérogation mineure en cause, pendant la période de questions réservée au public ou les transmettre par écrit, avant cette date, au 345, boulevard Saint-Luc, Val-des-Sources (Québec) J1T 2W4 ou bien par courriel au greffe@valdessources.ca.

Donné à Val-des-Sources, Québec, ce 20e jour de novembre 2026.

Stéphane Alain
Greffier adjoint